



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John STUART MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

Exemples de bonnes pratiques pour faciliter la déclaration des naissances

Michèle Vianès, Regards de femmes

Diverses stratégies pour l’obtention de papiers d’état civil à la population, avec une priorité aux femmes et aux filles, y compris dans un contexte de conflit armé, sont à noter :

Parmi les avancées des droits des femmes qui ont permis une augmentation sensible des déclarations des enfants, l’exemple du **Costa Rica** est à imiter.

En 2001, une loi sur la paternité responsable a été adoptée. Les femmes enceintes abandonnées, peuvent dorénavant déclarer à la naissance le nom du père et c’est à lui que revient le droit de dénoncer cette paternité au moyen de tests ADN. Si le père refuse le test d’ADN, il est immédiatement considéré comme le père biologique. Ceci a incité fortement toutes les femmes, y compris celles des populations indigènes, à déclarer la naissance de leurs enfants. A part une population indigène qui vit entre le Costa Rica et le Nicaragua, tous les enfants sont déclarés aujourd’hui.

En Amérique latine et centrale, depuis 2007, deux conférences intercontinentales se sont tenues sur le droit à la déclaration et à la tenue de registre universel des naissances. Des réseaux se sont mis en place, des échanges de bonnes pratiques ont circulé, avec l’objectif d’arriver à 100% des déclarations. Le gros problème concerne la crainte des populations indigènes de perdre leur identité culturelle. Elles refusent de se déclarer. L’exclusion, la pauvreté, la non-scolarisation des enfants se perpétuent ainsi.

L’exemple du **Vietnam** est également intéressant. Tout d’abord, certaines femmes non mariées n’enregistrent pas leurs enfants par honte, persuadées que les enfants nés hors mariages ne peuvent pas être enregistrés. Un important travail d’information et de sensibilisation a donc été nécessaire auprès de ces femmes pour qu’elles prennent conscience de l’importance de déclarer leurs enfants à la naissance.

Pour pallier au peu d’informations concernant les droits de l’enfant et l’enregistrement des naissances, des technologies audiovisuelles ont été utilisées. *Plan* a donc produit des spots TV et des films portant des messages sur le thème de l’enregistrement des naissances.

Dans le même temps, la formation des matrones, des personnels de santé et d’enseignement proches des mères pour sensibiliser les mères, en particulier dans les communautés ethniques minoritaires, la mise en place d’unités d’enregistrement mobiles pour les zones reculées et montagneuses ont permis de diminuer les craintes des populations.